

ARDENTES PATIENCES

NUMÉRO 0 - JUILLET 2023

Nous avons besoin d'un temps et d'un lieu où chacun se donne les moyens et les forces d'identifier et de déposer les terreurs, multiples, qui pèsent sur lui et l'empêchent de parvenir à une affirmation, alors même que l'état du monde nous impose en guise d'environnement un borbier. Le temps extérieur, l'injonction d'une urgence, l'infamie d'une déclaration ou d'un acte, les propagandes de guerre, nous font avaler chaque jour de larges doses de véritables poisons.

Comment sortir de ce marécage dans lequel nous sentons qu'on nous enfonce ?

Pouvoir penser, pouvoir parler, suppose la subjectivité, la consistance, de femmes et d'hommes qui ne s'en laisseront pas imposer, ni déformer ou briser par l'horreur qui émane du temps extérieur et de la pensée contrainte. Contrainte par les interventions de l'État, par les déclarations de haine qui se multiplient portées par des politiques sans scrupule, par la prolifération des contre-vérités qui circulent grâce aux réseaux sociaux, par tant de choses qui font de nous aujourd'hui une humanité mutilée, déchirée, divisée, au plus loin de ses capacités à s'envisager et s'organiser du point de principes d'amitié et de paix.

Nous savons que la critique seule est inopérante, car l'adversaire cherche toujours à nous imposer de nous confronter à lui sur son terrain. Or la critique comme le rejet violent sont incapables à eux seuls de créer un autre espace, une autre vision. On ne peut rien construire dans ce face à face immédiat. Il faut pouvoir enquêter et se déplacer.

Il y a besoin d'un pas de côté, d'une distance et d'une séparation d'avec ce qui nous est quotidiennement infligé comme autant d'offenses faites au travail de connaître, de penser et de juger. C'est dans cet esprit que notre media se propose d'écrire et d'intervenir chaque fois qu'il estimera être en mesure de le faire.

Voici les rubriques que nous envisageons de tenir :

1- Ouvriers du monde

Cette rubrique fera campagne sur le réel ouvrier contemporain et l'articulation entre lois qui fabriquent des sans papiers et existence d'ouvriers « nus », sans aucun des droits liés au travail ; sur le dispositif policier qui rend possible la pérennité de ce réel : le système des papiers par lui-même, les OQTF, les centres de rétention ; sur l'organisation contemporaine du travail par la sous-traitance avec son corollaire d'injustices, de danger et d'accidents.

Cette rubrique inclura aussi une critique à la fois des positions anti-travail (le travail comme aliénation) et des déclarations réactionnaires sur la « valeur travail », sous le signe de la proposition de Marx selon laquelle dans le communisme le travail ne sera plus considéré comme un moyen d'existence mais comme le premier besoin de l'homme.

2- Vérités et fictions

Cette rubrique se divisera entre des « récits génériques », comme le travail des femmes dans le nettoyage et ses conséquences sur leur santé et leur vie, et des « comédies d'actualité », écrites à partir de situations de la vie des gens, ou encore la présentation de travaux d'artistes.

3- Interlocutions

Cette rubrique serait le lieu de discussions possibles avec des articles publiés dans la presse, dans d'autres médias ou avec des livres, par exemple *Oranges amères* de Gilles Reckinger dans ce numéro.

4- Enquêtes et entretiens

On y développera qu'il y a « enquêtes et enquêtes », afin de faire mieux connaître notre conception de l'enquête, là aussi en discussion ou en critique d'autres conceptions. Ce sera également le lieu de publication d'entretiens et de déclarations, sur le travail, sur la santé...

5- Institutions et institution

Cette rubrique nous permettra d'une part de développer la nécessité de créer de nouvelles institutions, et d'autre part d'enquêter et écrire sur la crise des grandes institutions : l'université, l'école publique, l'hôpital, l'administration de la sécurité sociale, de la CAF, de Pôle emploi, etc. tout en cherchant point par point des pistes pour un futur.

6- Horizons du présent

Nous publierons des textes comme par exemple ceux que nous avons écrits sur l'Ukraine, sur l'assassinat de Samuel Paty, sur la mort des deux jeunes de Clichy électrocutés à la suite de leur poursuite par la police et des révoltes qui s'en étaient suivies, sur les poètes ouvriers en Chine... Ou, à propos du mouvement sur les retraites, un texte encore à venir sur l'importance des assemblées (absentes) et la faiblesse des manifestations quand elles ne s'articulent pas à un processus réel d'assemblées.

7- Feuilleton sur l'histoire mondiale

Nous publierons par petits bouts un long travail d'études sur de grandes situations mondiales depuis la révolution française jusqu'à mai 68, et aussi un travail en cours sur des histoires politiques d'ouvriers en France de 68 à aujourd'hui.

8- Faute qu'une politique existe...

Cette rubrique essaiera de proposer des orientations et des pistes de recherche sur ce que pourrait être une politique en état de proposer et de tenir des principes d'égalité et de justice. Y compris dans un débat serré avec ce qui tourne le dos à une telle recherche en s'ensevelissant dans des propositions identitaires ou trop rapidement imaginées.

Nous voudrions peu à peu créer un réseau de Correspondants qui seraient d'accord pour recevoir nos documents, les lire mais aussi y répondre ou y objecter de façon argumentée, puis à leur tour diffuser cet ensemble autour d'eux, afin que ces idées soient connues et discutées, non pas dans l'anonymat des réseaux, mais dans le courage des présences.

Serez-vous de nos correspondants ?

Les textes ci-joints sont les premiers que nous proposons à votre réflexion.

Si vous vous abonnez à notre média, nous vous adresserons régulièrement une correspondance annonçant les nouvelles parutions.

ARDENTES PATIENCES

Autorisation de travail. Pourquoi ?

Judith Badiou

L'une des toutes premières propositions de l'Ecole des Actes, en 2017, a été la proposition qu'existe une autorisation de travail, immédiate et sans conditions, pour toute personne qui arrive en France. Cette proposition est issue de très nombreuses assemblées au cours desquelles ont été examinés et discutés les multiples et lourds problèmes de la vie sans papiers ici. Et c'est dans le cours de ce travail d'enquête et de pensée collectif que l'un des participants a déclaré : « *On peut rester longtemps sans les papiers, mais on ne peut pas rester longtemps sans travailler. Il faut l'autorisation de travailler* ». Cet énoncé a fait l'unanimité des participants et il est depuis approuvé et repris régulièrement, avec un sentiment d'urgence et un très grand désir que cette autorisation de travail soit obtenue et existe pour toutes et tous.

Cette proposition exprime les nécessités qui sont celles de la vie des personnes qui sont ici, et qui se voient contraintes de vivre et de travailler non déclarées, donc sans droits, une fois leur demande d'asile rejetée – ce qui se produit dans l'immense majorité des cas. Elle manifeste aussi qu'au rebours de tout ce que racontent les propagandes stupides celles et ceux qui arrivent n'ont aucune envie de vivre des aides sociales (auxquelles d'ailleurs ils n'ont pas droit – à l'exception d'une allocation de 3 à 400 euros le temps de leur demande d'asile et de l'Aide médicale d'Etat dont il faut rappeler qu'elle est une sécurité sociale au rabais !). Mais au contraire avec quelle force chacune et chacun souhaite pouvoir vivre de son travail, et leur conscience aigüe que le travail est la base de toute vie : « *Chacun a besoin d'un droit de travailler car personne n'aime vivre avec l'aide et le travail est la base de toute vie. Il fournit aux hommes et aux femmes la nourriture, les vêtements, le logement, les soins* », peut-on lire dans le Premier Manifeste de l'Ecole des Actes de mai 2018. « *Donner une chose à faire à quelqu'un, voilà ce qu'on peut appeler un travail. Cela veut dire « tu es parmi nous, tu comptes* ».

Cependant autant cette proposition apparaît vitale et urgente pour les personnes concernées, autant elle demeure largement ignorée, ou incomprise, des personnes qui se mobilisent sur la question des droits et des

papiers, et qui s'en tiennent au mot d'ordre de « régularisation de tous les sans papiers », un mot d'ordre hérité de la fin des années 90 et repris tel quel, sans examen ni enquête véritables, alors même que la situation a profondément changé. Je voudrais donc ici tenter d'éclairer pourquoi il est extrêmement important d'accepter de se déplacer et de rallier la proposition de l'Ecole des Actes.

Un peu d'histoire d'abord. « *Régularisation de tous les sans papiers* » est un mot d'ordre qui a surgi avec l'occupation de l'église Saint Bernard, puis la régularisation restreinte initiée par Jospin en 1997. Chacun de ses termes a un sens précis et résulte d'une situation déterminée. Pour commencer, le regroupement visible et public de femmes, d'hommes et de familles sans papiers dans l'église Saint Bernard a mis en déroute le qualificatif inquiétant et péjoratif de « *clandestins* » qui était la désignation dominante de l'époque – y compris dans les foyers ouvriers, où bien souvent les derniers arrivés étaient désignés comme des « *clandos* ». « *Sans papiers* » a permis alors de mettre l'accent sur la situation administrative de gens privés, non de leur fait, d'accès à des papiers.

Ensuite l'idée de « *régularisation* » n'était pas suspendue dans le vide, elle résultait de l'existence *d'une procédure étatique de régularisation*. En effet, à la suite du mouvement d'indignation très large suscité par l'attaque policière (sur ordre de Juppé) des occupants de l'église St Bernard, le gouvernement Jospin qui lui a succédé avait édicté une circulaire annonçant l'ouverture d'une « régularisation » sous condition de 7 ans de preuves de séjour en France. (La dernière régularisation datait de 1983, sous Mitterrand – qui en avait profité pour ensuite bloquer toute immigration familiale et développer à grande échelle expulsions et centres de rétention). Or il est très vite apparu – au vu du nombre et du contenu des lettres de rejet reçues dans les foyers par les ouvriers qui avaient postulé à cette régularisation – qu'il s'agissait pour l'Etat français de se mettre en règle avec la législation européenne sur le droit des familles, mais nullement de régulariser des ouvriers pourtant présents en France souvent depuis bien plus de 7 ans. En effet le motif régulièrement invoqué pour ne pas les régulariser était : « *Vous êtes célibataire sans charges de famille* », « *Votre femme et vos enfants vivant dans votre pays, cette décision [de vous refuser un papier et de vous expulser] ne fait donc pas obstacle à une vie familiale normale* ». Dans cette situation, prendre position pour que « *tous* »

les sans papiers soient régularisés n'était pas une intention pieuse, cela avait un sens bien précis : tous, et pas seulement les familles ; tous, parce que tous sont des gens qui sont ici, et qui vivent et travaillent ici.

D'où les autres mots d'ordre qui ont accompagné ces batailles entre 1997 et 2007 : « *Qui est ici est d'ici* », « *Un pays, c'est tous ceux qui y vivent* » et, plus importants encore : « *Le travail, ça compte, ouvrier, ça compte* », « *Immigrés, non, ouvriers oui* ». Car une fois identifiés les objectifs restreints de la circulaire Jospin, poursuivre la bataille c'était travailler à faire prévaloir cette fois « *ouvrier* » sur « *sans papier* ». Rendre visible l'existence ouvrière, sa place dans le pays, et pas seulement l'identité administrative de « sans papiers », a d'ailleurs été au cœur du travail politique de l'organisation la plus active de cette période sur la question des papiers : le « Rassemblement des collectifs d'ouvriers sans papiers des foyers et de l'organisation politique ». Dans les recours contre les rejets par les préfetures, devant les tribunaux administratifs, dans les contrôles de police, partout c'était la qualité d'ouvrier qui était tenue, défendue et souvent victorieusement. Il avait en particulier été gagné que, dans les dossiers déposés en préfecture, les fiches de paie – y compris obtenues avec de fausses cartes de séjour – soient reconnues comme des preuves du travail et du séjour de la personne. Elles seront également admises comme preuves lors de la mise en place de la loi Chevènement, dite « loi de 10 ans » parce qu'elle exigeait 10 ans de preuves (et non plus 7, comme la circulaire) pour pouvoir prétendre obtenir un titre de séjour régulier.

Tout ceci signifiait que le travail lui-même sortait de la clandestinité. Et tel était aussi l'enjeu politique de la transformation subjective des ouvriers sans papiers : s'assumer comme ouvriers à part entière – alors qu'au début de l'existence des collectifs dans les foyers, les gens qui y arrivaient commençaient toujours par dire : « *je ne travaille pas, je ne peux pas puisque je suis sans papiers* » – ce qui bien sûr était inexact !

Déjà dans cette période, il était possible de découvrir et de prendre la mesure de l'étendue du travail sans papiers, y compris dans les entreprises les plus officielles : ainsi dans le nettoyage, à la RATP, à la SNCF, à l'Assemblée nationale même ; dans le bâtiment, y compris pour la construction... de

prisons et de centres de rétention ; et bien sûr dans les métiers de la restauration, de la sécurité, tous les travaux manuels durs et mal payés. Je me souviens avoir été stupéfaite de l'extension de ce réel et de sa dissimulation. Cependant, une différence majeure avec la situation actuelle était que les gens travaillaient alors pour l'essentiel déclarés, soit qu'ils travaillent avec une fausse carte, soit avec la carte de quelqu'un d'autre. Mais le travail non déclaré, « au noir » proprement dit, était rare.

Aucun de ces éléments qui fondait le mot d'ordre de « régularisation de tous les sans papiers » n'a plus d'actualité aujourd'hui. Et comme souvent quand un mot d'ordre se périmé, non seulement il perd sa radicalité mais il se retrouve sur le terrain même de ce qu'il veut combattre.

Tout d'abord il n'existe aucune perspective de procédure de régularisation étatique à l'ordre du jour. Tout au contraire. Si on prend la situation actuelle du côté des lois, il n'existe aujourd'hui, pour une personne qui arrive ici, aucune autre possibilité de déclarer légalement sa présence que de demander l'asile. Depuis 2007, depuis le CESEDA (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et des demandeurs d'asile), tout autre dispositif ouvrant droit à un titre de séjour est, d'une manière ou d'une autre, au régime de « l'admission exceptionnelle au séjour ». Y compris pour la délivrance d'un titre de séjour reposant sur le travail d'une personne : la circulaire Valls de 2012 exige un nombre conséquent de fiches de paie, 3 ou 5 ans de preuves officielles de séjour, et surtout l'accord d'un patron décidé à établir un contrat de travail ou une promesse d'embauche, au SMIC. Autrement dit, la seule minuscule possibilité d'une régularisation repose, non pas sur un droit, mais sur l'accord arbitraire entre le bon vouloir d'un patron et celui d'une préfecture

Cette situation législative a des conséquences drastiques et terribles sur les situations de travail. D'une part, la loi fabrique constamment des sans papiers – tout demandeur d'asile refusé devenant de fait un sans papiers ; d'autre part l'existence de la circulaire de 2012 laisse voir qu'il est prévu et bien connu que le devenir de ces sans papiers est d'être des ouvriers sans droits, dont quelques-uns réussiront peut-être avec l'appui d'un patron à obtenir un titre de séjour régulier – tandis que beaucoup d'autres seront

licenciés dès l'instant qu'ils poseront la question, et reconduits au travail non déclaré, avec tous les risques et abus du travail au noir.

C'est à cette situation qu'il faut faire pièce, et c'est cela que l'autorisation de travail vise à rendre impossible.

Quant à « sans papiers », c'est devenu aujourd'hui un nom pour stigmatiser. Au point qu'il est question dans les programmes les plus fascisants de faire de l'absence de documents de séjour un délit, autorisant le jugement et l'emprisonnement d'une personne sans papiers – ce que les dispositifs législatifs européens interdisent. « Sans papiers » est le nom qui sert à dissimuler le véritable rôle et la place éminente de ces personnes dans l'ensemble des sociétés européennes : à savoir en assurer tous les métiers ouvriers de base.

Des voix commencent à s'élever pour souligner que l'arrivée et la présence de nombreuses personnes déplacées est un fait « structurel » qu'aucun renfermement sur eux-mêmes des pays d'Europe ne pourra enrayer. Mais il faut faire un pas de plus et nommer leur rôle et leur place : assurer un travail ouvrier sans lequel rien ne marcherait ici-même. C'est pourquoi prendre la question par l'autorisation de travail est la seule entrée qui peut miner le dispositif actuel : l'autorisation de travail engage la discussion sur un tout autre terrain que celui (papiers ou pas papiers) auquel l'Etat et ses administrations cherchent à nous limiter et nous contraindre.

Pour leur part, ces hommes, femmes et enfants, arrachés à leur pays par mille situations toutes plus légitimes les unes que les autres, et qui arrivent ici au terme de périple souvent très longs et d'épreuves inhumaines, apprennent très vite qu'ils font partie de la situation ouvrière ici et comprennent à quelles conditions de travail et de vie sinistres on veut les réduire. Ils savent aussi ce qu'ils apportent avec eux : leur énergie, leur désir, leur volonté de se construire une vie digne de ce nom, leurs capacités professionnelles, y compris dans les métiers méprisés où il faut de la force physique et des mains agiles. Arrivés par la Turquie, la Grèce, les Balkans, l'Italie ou l'Espagne, ayant travaillé tantôt en Allemagne, tantôt en Angleterre, ayant des membres de leur famille en Espagne, d'autres au Portugal, à bien des égards, leur parcours est souvent plus européen que celui de n'importe lequel d'entre nous. Et au plus loin de se considérer comme des clandestins, ils savent qu'ils

sont déjà d'ici. Je n'oublierai jamais ma rencontre avec le jeune fils sans papiers d'un ami ouvrier malien qui avait été lui-même longtemps sans papiers. Arrivé depuis peu en France, ce jeune homme, qui vivait dans un foyer avec son père, avait organisé une délégation de jeunes dans la même situation que lui pour demander au maire « ce qu'il avait l'intention de faire pour la jeunesse de sa ville ».

Lorsque Macron a annoncé qu'il envisageait de transformer en quelque sorte en loi - créatrice donc d'un droit et pas seulement d'une opportunité - la circulaire de 2012, en ouvrant à un titre de séjour « métiers en tension », il a déchaîné les foudres non pas seulement de l'extrême-droite mais des « Républicains », c'est-à-dire du parti qui représente la droite traditionnelle, celle des patrons. Pourquoi cela, croyez-vous ? Parce que Les Républicains sont tout aussi racistes, xénophobes, hostiles aux « immigrés » que les lepénisants et autres zemmouriens ? Certes, ni la fraternité ni l'amitié pour les étrangers ne les étouffent. Mais le point est beaucoup plus matériel que cela : il s'agit pour eux de garder sous la main cette réserve d'ouvriers sans papiers, corvéables à merci, et que grâce à la sous-traitance on peut faire travailler pour rien et sans avoir à respecter aucun des droits si gênants du travail ! Et comme l'a relevé très lucidement l'un de ces ouvriers : « *les patrons s'habituent à faire travailler tout le monde comme nous* ». Autrement dit c'est l'ensemble des droits et des situations du travail qui sont finalement dégradées par la possibilité de faire travailler nombre d'ouvriers et d'ouvrières sans droits.

Qu'on donne à chaque arrivant et arrivante une autorisation de travailler, immédiate et sans conditions, et on commencera à pouvoir combattre et redresser cette situation dont tout le monde souffre, directement ou indirectement. Et qu'on n'objecte pas à cette proposition que cela volera le travail aux autres, car de toutes façons ces personnes sont là d'ores et déjà, et d'ores et déjà travaillent sans prendre la place de personne ! Ce sont elles qui sont la base de tout le travail ouvrier dans les activités non délocalisables : restauration, livraison, manutention, entrepôts, bâtiment, sécurité, travaux publics, nettoyage...

Beaucoup se soucient aujourd'hui du devenir de la vie sur la terre. Nous nous soucions des plantes, des animaux, de l'air que nous respirons, des poisons que l'industrie peut répandre. Nous devrions commencer à penser que nul ne devrait être seul à porter sa vie. Et avoir souci de ce que certains parmi nous se voient contraints de vivre sans pouvoir construire une vraie vie, du fait des conditions que leur imposent des lois et une organisation du travail qu'on peut juger tout à fait illégitimes justement parce qu'elles dévastent ces vies. Voulons-nous que ces personnes travaillent avec les droits et le respect qu'exige et que doit donner tout travail ? Il y a là urgence, parce que chacun n'a qu'une vie.

Je pense que c'est une question à laquelle il faut sérieusement et collectivement envisager de répondre. Je serais heureuse que ce texte contribue à ouvrir la discussion sur ce point.

Un des articles suivants de cette rubrique portera sur les rapports entre lois de fabrication d'ouvriers sans droits et organisation du travail par le système généralisé de la sous-traitance.

L'horizon d'attente de l'émancipation

Nicolas Boutin

« Plusieurs fois vint un Camarade, le même, cet autre, me confier le besoin d'agir : que visait-il – comme la démarche à mon endroit annonça de sa part, aussi, à lui jeune, l'occupation de créer, qui paraît suprême et réussir avec des mots ; j'insiste, qu'entendait-il expressément ? »

Stéphane Mallarmé, « L'action restreinte »

Notre rapport à l'institution est pris en étau entre deux fétichisations : le fétichisme de la tactique et le fétichisme du parlementarisme. L'un et l'autre relèvent d'une double oblitération, celle de la question stratégique et créative de l'institution. L'édification d'une institution de type nouveau est empêchée par ces deux fétiches, en conséquence de quoi, tant qu'ils seront maintenus, tout changement d'ordre social comme politique restera nécrosé.

L'horizon d'attente de l'émancipation s'est empêtré dans les formes de la négativité et de la répétition. En ce début de XXIème siècle, ce qui s'est avancé en termes nouveaux sous le nom de « communisme de la destitution » n'est en vérité que la forme pluri-centenaire de nos défaites : l'anti-. Au regard de l'institution, le fétichisme de la tactique fonctionne comme destruction. Ce rapport que l'on pourrait également qualifier d'anarchisant ne se méfie pas seulement des institutions établies mais de l'institution comme telle, qui serait le lieu d'une essentielle hiérarchisation et spécialisation du pouvoir. Autrement dit, à l'institution sont accolées la tyrannie et la sujétion. La destitution trouve sa raison d'être dans l'échec des institutions *dites* communistes du XXème siècle. De là, elle réduit l'institution à trois de ses formes existantes : l'État, le parti, le bureau. Vient alors la nécessité de détruire l'institution comme telle, dans sa forme qu'une telle réduction rend idéelle et pure. Il y aurait l'Institution comme mal, plus exactement comme source de tout mal social et politique. La tactique se retrouve fétichisée en tant qu'elle est *tout ce qu'il reste* quand l'Institution est niée : il n'y a plus que des actes ponctuels, esseulés, non liés, il n'y a plus que l'émeute qui vaille, les batailles de courte durée, l'affrontement policier, l'éloge du sacrifice, la ruine de tout ce qui a l'apparence d'une stabilité. La positivité est barrée, il suffit de citer : « La positivité n'appartient plus qu'au

passé ou au camp du capital, ou bien aux deux. Le présent ne peut plus qu'apparaître négativement » (lundimatin, « Sept thèses sur la destitution »).

À l'opposé (ou côte à côte ?), le fétiche parlementaire est moins de l'ordre de la destruction que de la répétition. En réduisant le champ de la politique au présent, il en vient à considérer que la politique s'accomplit et s'épuise dans les institutions actuelles. Ce qui est sous-entendu, c'est qu'il n'existe pas et ne peut exister d'autres institutions que celles existantes. Ce fétichisme fonctionne actuellement en établissant le processus électoral comme épouvantail stratégique. Si, dans la destitution, la stratégie est strictement évacuée, ici elle est recouverte : les tribuns d'estrade remplissent le vide. Le parlementarisme est un fétiche stratégique car en lui est coulée toute politique ; que l'on y participe ou qu'il soit rejeté, la politique se fait et se définit *en rapport* au parlementarisme, épuisant ainsi toute autre perspective stratégique. La destitution et le parlementarisme sont renvoyés dos à dos : détruire les institutions ou les reproduire, l'un et l'autre de ces fétiches parlent de *la même Institution*. État, parti, bureau...

Ça n'est qu'en déverrouillant ces deux fétiches, lourde chape qui nous empêche de nous expliquer avec nos périls, que nous retrouverons un rapport créatif à l'institution, qui ne sera plus réduite à ce qui existe. Alors nous pourrons remettre la stratégie et la tactique à leurs vraies places, où cette dernière n'est qu'un moment de la stratégie : la destruction n'aura plus cours que comme phénomène partiel, à peine transitoire. L'institution à venir, de type nouveau, sera l'expression consciente de ce déverrouillage et de l'imagination de ce qui manque. Un tel rapport à l'institution sera nommé *communiste*, dans la mesure où le communisme est « le phénomène qui donne à l'imagination son échelle la plus décisive » (Judith Balso, « Bateau Sobre / Bateau Ivre »). Ces deux fétiches se fissurent-ils ? On semble entendre que le communisme – hors Parti (Communiste), État, bureau – n'est plus à la périphérie de ce qui reflue, mais au centre de ce qui monte. Suivant ce qui monte, il faut créer un nouvel horizon d'attente de l'émancipation, ce qui ne signifie rien d'autre qu'inventer un contenu positif au communisme.

Ce court texte a été écrit durant le mouvement contre la réforme des retraites, il tente de rendre compte d'une insatisfaction qui s'est faite doucement entendre au cœur des piquets de grève et autres mobilisations, et plus vivement encore au contact des étudiants.

Récit générique 1. Une femme de ménage

Julien Machillot

Au cinéma, on trouve souvent cet avertissement :

*« Toute ressemblance avec un événement, un personnage, un groupe, une entreprise ou une administration, passés ou présents, ne saurait être que fortuite et involontaire. »
Ici, c'est le contraire.*

Je veux exposer ici le sort d'une femme de ménage de ce pays.

Miéline est née et a grandi au Lima, pays d'Afrique, ancienne colonie française. Elle est venue en France il y a bien longtemps. Elle était alors une toute jeune femme pour qui le départ de son pays natal représentait la possibilité d'échapper au destin traditionnel tout tracé d'un mariage arrangé avec un vieil homme qu'elle ne pouvait aimer, un homme possessif qui passait son temps à l'injurier et à la malmenner parce qu'il était maladivement jaloux de la force d'âme de sa jeune épouse. Cet homme se savait impuissant à se faire aimer d'elle, parce qu'incapable d'être à la hauteur du bonheur exigeant qu'ouvrait pour lui une rencontre si lumineuse. Elle était une jeune femme pour qui l'horizon d'une vie en France représentait la perspective rêvée d'une vie libre, moderne, indépendante, parce que fondée sur le travail, donc sur ses propres forces, et non plus enfermée dans le piège mortifère du rêve d'autrui. La décision qu'elle prit de faire ce grand trajet du Lima à la France cristallisait son choix du courage et du saut dans l'inconnu, plutôt que celui de la soumission et de la résignation.

Après son arrivée en France, elle trouva bientôt du travail. Elle fut embauchée, comme beaucoup de jeunes femmes venues des mêmes lointaines contrées qu'elle, par une Grande Société De Nettoyage, la bien nommée Malonet Propreté. Dès lors, engagée dans tout son être et avec toute sa détermination dans le nouveau travail de sa vie, elle fut soumise à de rudes épreuves. De chantiers de nettoyage en chantiers de nettoyage, de bureaux en chambres d'hôtels, de salles de classe en salles de concert, de toilettes en couloirs de métro, de magasins de chaussures de centres commerciaux en lieux de soins hospitaliers, de parties communes d'immeubles en aéroports internationaux, partout, le travail était le même. Elle travaillait une heure pour faire le travail de deux heures. Elle travaillait seule pour faire le travail

de deux personnes. Elle était payée une heure pour un travail de deux heures. Elle faisait le travail normalement réservé aux hommes au lieu de ne faire que le sien. Elle travaillait trois heures pour un trajet aller-retour de deux heures, et ce au moins deux fois par jour. Car elle courait toute la journée à droite et à gauche, travaillant ici tôt le matin avant que chacun se rende au travail, travaillant là tard le soir après que tout le monde était rentré chez soi. Mais elle traversait sans cesse ces longues journées trouées sans même se rendre compte de tout cela. C'était normal, c'était son travail, c'était la vie qu'elle s'était choisie. Elle travaillait avec ardeur, dans l'enthousiasme et le sérieux de sa nouvelle vie. L'amour du travail et les graves responsabilités de son existence étaient sa seule boussole, son étoile du matin et son étoile du soir. Et ce n'était pas tout. Lorsqu'elle n'était pas au travail, elle s'occupait, seule, de ses enfants. Sa vie était fondée sur un double travail. Le travail salarié pour la propreté des lieux de vie et le travail personnel pour le soin des enfants. Avant le travail, le travail. Après le travail, le travail. Portée par l'élan et la force de sa jeunesse, elle ne s'inquiétait de rien. Elle se dépensait sans compter, travaillant beaucoup trop, se reposant beaucoup trop peu, s'usant la santé sans le savoir, l'esprit tout entier concentré sur la réalisation de la dure tâche du moment. Pourtant, le temps passant, un doute grandissait en elle. Elle commençait à reconnaître à certains signes que quelque chose n'allait pas. Elle s'en rendait compte à certaines paroles qu'elle entendait, à certaines choses qu'elle voyait. Un jour, dans le métro, elle surprit une conversation d'hommes et de femmes qui, comme elle, travaillaient dans les dures conditions du travail ouvrier et qui se donnaient des conseils. Ils disaient :

- Oui, moi, mon patron me demande de faire ça, et ça, et ça.
- Ah non, ça, tu n'es pas obligé d'accepter, ce n'est pas ton travail.

Alors elle se dit : Ah oui d'accord, c'est comme ça. Mais le temps que tout cela grandisse en elle, que mûrisse dans cette tête si perspicace la nécessité d'imposer des limites au travail et d'oser dire à ses chefs « Ah non, ça, ce n'est pas mon travail », elle continuait à travailler sans limites, en mettant tout son cœur à l'ouvrage, sans se rendre compte du grand danger qu'elle courait. A un moment donné, elle faisait le ménage dans une maison de retraite. Il y avait toujours une vieille femme là-bas qui lui disait : « ralentis, ma fille, ralentis ». Au fur et à mesure que Miédine balayait le couloir, la vieille dame changeait de banc pour rester près d'elle et lui disait :

- Moi, avant, j'étais comme toi, je travaillais beaucoup et vite, c'est pour ça que je suis là maintenant. Ralentis, ma fille, c'est important pour ta santé. Le travail, c'est la vie.

Mais, comme cela arrive si souvent dans la vie des humains, elle ne comprit vraiment ce que lui avait dit la vieille femme que trop tard, après qu'elle eut son accident de travail. Un jour, descendant dans une station de métro pour se rendre au travail, ne pouvant même plus ouvrir les yeux à cause de la fatigue, Miédine tomba dans un long escalier. Elle roula, roula, roula jusqu'au bas de l'escalier. Elle était tombée et ne savait même plus où elle était. Les pompiers l'emmenèrent à l'hôpital. Elle resta très longtemps en arrêt de travail. Car cette fois, la sécurité sociale reconnut l'accident comme accident de travail. Ce n'est pas toujours le cas. Il est parfois très difficile de faire reconnaître un accident de travail. Après une longue convalescence, elle reprit le travail. Mais tout avait changé. Sa santé était irrémédiablement entamée. Quelque chose dans son corps, son dos, ses bras, ses jambes, s'était cassé et ne pourrait jamais être réparé. C'était la fin de la jeunesse. Elle avait sacrifié sa jeunesse pour son travail. Pour toute reconnaissance de ce sacrifice, elle avait désormais droit au statut de travailleuse handicapée, octroyée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Le médecin du travail recevait régulièrement Miédine, car elle souffrait tout le temps de douleurs. Ses consultations s'achevaient invariablement par des recommandations adressées à Malonet Propreté telles que « l'état de santé de Madame Miédine ne lui permet pas de porter des charges lourdes de plus de six kilos avec baisse de la cadence de travail et sous réserve que la durée du trajet ne dépasse pas une heure de temps par jour ». Mais Malonet Propreté se fichait bien de ces recommandations. La direction de cette société géante du ménage implantée partout en France répondait qu'elle n'avait pas de poste de travail répondant à de telles conditions, il est vrai si terriblement exigeantes... En vérité, Malonet Propreté considérait que Miédine, qui avait sacrifié sa jeunesse et sa santé pour elle, devait s'estimer heureuse de pouvoir continuer à compter parmi ses effectifs. Elle considérait même que le maintien à l'emploi de Miédine relevait de sa grande bonté, de sa grande générosité de société responsable et consciente de sa mission sociale, qui avait signé des conventions collectives dans lesquelles la société s'engageait à inclure dans ses effectifs un certain quota de travailleurs handicapés.

Seulement, voilà. Malonet Propreté n'avait pas embauché Miédine parce qu'elle était handicapée. Non. Miédine était devenue handicapée parce qu'elle avait été embauchée par Malonet Propreté.

Ce que Miédine a vécu, beaucoup d'autres femmes l'ont également vécu.

« Oranges amères » : un petit livre très politique

Marie Ballanger

Le livre de l'anthropologue Gilles RECKINGER¹, « Oranges amères », est un petit livre très politique qui contribue à la discussion sur le capitalisme mondialisé en dialogue avec les textes de l'École des Actes. C'est un plaisir pour nous de vous le présenter.

Sur la base des enquêtes qu'il a menées pendant 10 ans (entre 2012 et 2022) en Calabre, en particulier dans les villes de Rosarno et de Crotona, et en Sicile, il soutient que : « *le recours à une main-d'œuvre migrante et sous-payée pour financer le mode de vie impérial de l'Occident ... est le moyen pour lui de rétablir un mode de production efficace — une énième adaptation du capitalisme aux transformations des relations entre capital et travail. L'exploitation des migrants en Calabre, loin d'exprimer l'échec du modèle économique (néo)libéral, constitue au contraire une condition de son fonctionnement*² ».

Donnant à entendre la parole forte et saisissante d'un grand nombre de ceux qu'il a rencontrés sur place — dont il donne le nom, le visage, et relate l'histoire —, il engage le lecteur à prendre la mesure des effets produits par « *la fermeture des frontières* » : l'émergence « *des zones de misère dans les périphéries du Sud européen (...) qui rendent possible leur emploi dans des conditions de travail inhumaines*³ ».

L'un des éléments déterminants en est la politique d'asile en Europe : l'enfermement d'abord dans les camps de réfugiés à leur arrivée, puis leur situation sans papiers, sans visa, sans droits et sans argent pour le voyage de retour lorsqu'ils sont déboutés de leur demande, éventuellement le retour forcé en Italie par application de la loi Dublin pour ceux qui tentent de gagner d'autres pays européens. « *Ils sont bloqués, et privés de leur droit à la liberté de circulation en raison d'obstacles juridiques*⁴ ». Tels des prisonniers « *à la merci de l'arbitraire de leurs employeurs*⁵ », ils sont soumis à une forme

¹ RECKINGER Gilles, *Oranges amères. Un nouveau visage de l'esclavage en Europe*, Raisons d'agir Éditions, mars 2023.

² *Ibid.*, pp.9-10.

³ *Ibid.*, p. 28.

⁴ *Ibid.*, p. 41.

⁵ *Ibid.*, p. 27.

d'exploitation qui, pour cette raison qu'il leur est à peu près impossible de circuler, « *peut être décrite comme une nouvelle forme d'esclavage*⁶ ».

Réduits à des conditions de travail et de vie effrayantes, ces hommes venus d'Afrique — qui ont dû quitter leur pays en raison des guerres qu'y mènent les grands pays occidentaux — permettent alors à la chaîne de production et de commercialisation de l'orange de répondre à la forte demande de main d'œuvre dont elle a besoin.

Que ce soit par le biais « *d'intermédiaires invisibles* », par le biais des grossistes, éventuellement mafieux, du nord de l'Italie — capables de laisser pourrir les fruits pendant des jours pour les payer au rabais —, que ce soit en raison de « *la position dominante sur le marché des grands groupes agroalimentaires allemands et français et des discounters* », ou encore des calculs de rentabilité des grands supermarchés, la pression que font régner les grandes entreprises sur les prix à la production ne cesse de s'aggraver. Et les salaires sont en conséquence dérisoires.

Les cueilleurs sont embauchés « *en l'absence de tout contrat légal* ». « *Dans certains cas, (ils) sont payés à un taux fixe. Ils touchent vingt-cinq euros pour une journée de travail qui peut durer de dix à treize heures. Ils doivent déboursier cinq euros pour que l'employeur les entasse par dizaines dans de vieilles camionnettes miteuses, et les emmène jusqu'à la plantation, souvent éloignée de quelques kilomètres seulement. Dans les autres cas, le salaire est calculé sur la base de caisses contenant vingt-deux kilos chacune : cinquante centimes pour les oranges et un euro pour les clémentines depuis les années 1990, soixante-dix centimes et 1,20 euro depuis 2022. Le nombre de cueilleurs est en augmentation constante (...) Il est maintenant difficile de trouver du travail plus de cinq à dix jours par mois pendant la saison de la récolte ; en conséquence, la plupart des cueilleurs n'arrivent plus qu'à un salaire de cent cinquante à trois cents euros par mois*⁷ ».

Encore ce salaire n'est-il possible que pendant la saison de la récolte. Le reste du temps, ils doivent tenter de trouver ailleurs quelque autre travail du

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*, p. 25.

même type, si du moins ils ont réussi à économiser suffisamment d'euros pour pouvoir se déplacer.

Ils vivent, des années durant, « *sans électricité, sans lumière, sans eau courante* », dans des conditions d'hygiène désastreuses, sans aucun accès à des soins, dans « *le village de tentes* », celui « *de conteneurs* » ou les bidonvilles qui entourent la ville de Rosarno, que l'auteur a parcourus en toute saison et qu'il a photographiés. Ils sont souvent en butte à des attaques racistes d'une extrême violence, observées de loin par la police italienne qui « *n'est pas là pour empêcher les agressions racistes mais pour exercer un contrôle sur les migrants* ⁸», qui ne poursuit jamais les agresseurs et ne porte jamais secours aux victimes.

Cette situation corrompt l'ensemble des relations de travail : aussi bien celle des saisonniers venus d'Europe de l'Est que celle de ceux qui parmi les Africains ont des papiers en règle, dont le salaire est dévalorisé et qui n'ont pas d'emploi. L'organisation du travail elle-même est corrompue avec la constitution « *d'intermédiaires* » — « *les caporali, contremaîtres* », qui ne sont rien d'autre que des sous-traitants — : « *connus depuis longtemps par les employeurs, ils sont chargés d'embaucher de bons travailleurs, de les amener à la plantation et même de verser les salaires*⁹» — ce que, bien souvent, ils ne font pas.

Au fil des pages de son livre, Gilles RECKINGER se demande si ces terribles conditions de travail et de vie auxquelles sont soumis les arrivants aux marges de l'Europe leur sont aussi imposées à l'intérieur des pays européens. Et il conclut : « *il devient de plus en plus indispensable de rendre compte de la violence qui se manifeste dans ces zones de relégation, ne serait-ce que pour témoigner de l'impossibilité de témoigner. Dans une perspective de recherche engagée, on en arrive là : quand il n'y a plus rien à comprendre, il faut agir*¹⁰. »

Le travail de l'Ecole des Actes depuis 2016 répond à sa question. Également fondé sur les récits de ses membres, qui sont comme un exact écho de ceux

⁸ *Ibid.*, p. 141.

⁹ *Ibid.*, p. 26.

¹⁰ *Ibid.*, p. 159.

qu'il a recueillis dans le sud de l'Italie, sur l'analyse exhaustive du dispositif juridique français qui les maintient sans aucun droit, sur des enquêtes précises concernant les conditions dans lesquelles ils travaillent — notamment le dispositif de la sous-traitance qui soustrait les employeurs à toute obligation — l'Ecole des Actes a, depuis son origine, fixé comme objectif principal de la bataille à mener : l'obtention d'une autorisation de travail pour tous.

Mettre en commun toutes les expériences menées à ce sujet à échelle de l'Europe, et même du monde, est probablement le premier *acte* de la grande lutte contre le capitalisme tel qu'il se déploie aujourd'hui : c'est-à-dire selon des circuits qui englobent à un bout productions agricoles et industrielles et à l'autre tout le travail délocalisé rendant possible que tout ce qui est produit (souvent fort loin d'Europe, ou à ses confins) arrive jusqu'aux acheteurs et consommateurs.

Contemporanéité de la Commune de Paris (1)

Julien Machillot

L'Ecole des Actes a publié en 2022 Contemporanéité de la Commune de Paris, une brochure écrite par Julien Machillot. Nous publions aujourd'hui ce texte sous forme de feuilletton dans les numéros successifs d'Ardenes Patiences. Pour ce numéro zéro, l'introduction.

« La grande mesure sociale de la Commune, Ce fut sa propre existence et son action. »

Karl Marx

« Qui donc parlait de guerre civile ?
L'Officiel seul. »

Prosper-Olivier Lissagaray

Qu'est-ce qu'a été la Commune de Paris, entre le 18 mars et le 28 mai 1871, soit durant les 72 jours de son existence ? Une reprise en main sans précédent et à ce jour unique dans l'histoire politique moderne de la direction des affaires publiques par les ouvriers, en l'occurrence les ouvriers parisiens.

C'est ce qu'exprime clairement la déclaration parue au Journal officiel le 21 mars :

« Les prolétaires de la capitale, au milieu des défaillances et des trahisons des classes gouvernantes, ont compris que l'heure était arrivée pour eux de sauver la situation en prenant en main la direction des affaires publiques. »

Cette déclaration, il convient de la citer plus longuement :

« Ils ont usé du pouvoir que le peuple a remis entre leurs mains avec une modération et une sagesse qu'on ne saurait trop louer.

Ils sont restés calmes devant les provocations des ennemis de la République, et prudents en présence de l'étranger. Ils ont fait preuve du plus grand désintéressement et de l'abnégation la plus absolue. A peine arrivés au pouvoir, ils ont eu hâte de convoquer

dans ses comices le peuple de Paris [...]. Il n'est pas d'exemple dans l'histoire d'un gouvernement provisoire qui se soit plus empressé de déposer son mandat dans les mains des élus du suffrage universel [...].

Les travailleurs, ceux qui produisent tout et qui ne jouissent de rien, ceux qui souffrent de la misère au milieu des produits accumulés, fruit de leur labeur et de leur sueur, devront-ils être sans cesse en butte à l'outrage ?

Ne leur sera-t-il jamais permis de travailler à leur émancipation sans soulever contre eux un concert de malédictions ?

La bourgeoisie, leur aînée, qui a accompli son émancipation il y a plus de trois quarts de siècle, qui les a précédés dans la voie de la révolution, ne comprend-elle pas aujourd'hui que le tour de l'émancipation du prolétariat est arrivé ?

Les désastres et les calamités publiques dans lesquels son incapacité politique et sa décrépitude morale et intellectuelle ont plongé la France devraient pourtant lui prouver qu'elle a fini son temps, qu'elle a accompli la tâche qui lui avait été imposée en 89, et qu'elle doit sinon céder la place aux travailleurs, au moins les laisser arriver à leur tour à l'émancipation sociale.

En présence des catastrophes actuelles, il n'est pas trop du concours de tous pour nous sauver.

Pourquoi donc persiste-t-elle avec un aveuglement fatal et une persistance inouïe à refuser au prolétariat sa part légitime d'émancipation ? Pourquoi lui conteste-t-elle sans cesse le droit commun ? Pourquoi s'oppose-t-elle de toutes ses forces et par tous les moyens au libre développement des travailleurs [...] ?

Si depuis le 4 septembre dernier la classe gouvernante avait laissé un libre cours aux aspirations et aux besoins du peuple ; si elle

avait accordé franchement aux travailleurs le droit commun, l'exercice de toutes les libertés, si elle leur avait permis de développer toutes leurs facultés, d'exercer tous leurs droits et de satisfaire leurs besoins ; si elle n'avait pas préféré la ruine de la patrie au triomphe certain de la République en Europe, nous n'en serions pas où nous en sommes et nos désastres eussent été évités.

Le prolétariat, en face de la menace permanente de ses droits, de la négation absolue de toutes ses légitimes aspirations, de la ruine de la patrie et de toutes ses espérances, a compris qu'il était de son devoir impérieux et de son droit le plus absolu de prendre en main ses destinées et d'en assurer le triomphe en s'emparant du pouvoir.

C'est pourquoi il a répondu par la révolution aux provocations insensées et criminelles d'un gouvernement aveugle et coupable, qui n'a pas craint de déchaîner la guerre civile en présence de l'invasion et de l'occupation étrangères [...].

Que les quelques gouttes de sang versé, toujours regrettables, retombent sur la tête des provocateurs de la guerre civile et des ennemis du peuple, qui, depuis près d'un demi-siècle, ont été les auteurs de toutes nos luttes intestines et de toutes nos ruines nationales.

Le cours du progrès, un instant interrompu, reprendra sa marche, et le prolétariat accomplira, malgré tout, son émancipation ! »¹¹

Il y a deux choses fondamentales à tirer de cette grande déclaration.

¹¹ ROUGERIE Jacques, Paris libre 1871, Seuil, 2004, pp. 121-123.

La première, magistralement identifiée par Alain Badiou¹², est qu'il s'agit d'une déclaration de rupture avec la Gauche. La Gauche, c'est-à-dire l'ensemble du personnel politique républicain qui, depuis le début du siècle, se présente comme le relais étatique parlementaire légitime des insurrections ouvrières et populaires.

[...]

La deuxième chose à tirer de cette déclaration, quand on la lit cette fois en longueur, est l'élément subjectif dans lequel se déploie la décision politique de rupture avec la gauche. S'il s'agit pour les prolétaires parisiens de prendre le pouvoir, c'est bien en vue de prendre en main la direction des affaires publiques *et non pas en vue d'organiser une grande offensive militaire dans le cadre d'une guerre civile prolongée* contre la bourgeoisie.

[...]

La suite dans le prochain numéro !

¹² BADIOU Alain, *Circonstances 5 : L'hypothèse communiste*, « La Commune de Paris : Une déclaration politique sur la politique », Lignes, 2009.